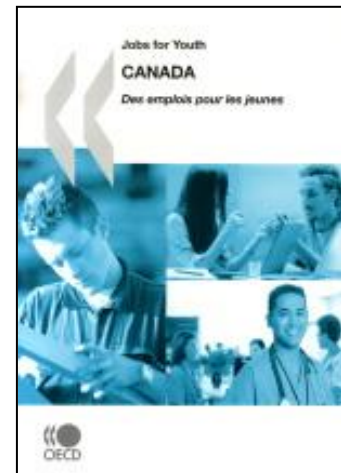


Jobs for Youth/Des emplois pour les jeunes
Canada

Summary in French



Jobs for Youth/Des emplois pour les jeunes
Canada

Résumé en français

Au Canada, le marché du travail des jeunes est dynamique et plus performant que dans la plupart des pays de l'OCDE. Certaines catégories de jeunes y sont toutefois marginalisées

La récente performance du marché du travail des jeunes au Canada est très bonne comparativement à celle de nombreux autres pays de l'OCDE. La croissance économique soutenue, d'un peu plus de 3 % en moyenne par année au cours de la dernière décennie, et la très grande souplesse du marché du travail par rapport à ce que l'on observe ailleurs ont toutes deux contribué à la croissance des taux d'emploi et à la réduction du chômage dans l'ensemble de la population, de même que chez les jeunes.

Entre 1996 et 2006, le taux de chômage des jeunes est tombé de 15.4 % à 11.6 %, se situant ainsi pour les deux années considérées sous les moyennes de l'OCDE (16.2 % et 14.7 % respectivement en 1996 et 2006, d'après les enquêtes sur la population active). Cela dit, le taux de chômage des jeunes varie considérablement selon la province, sous l'effet de divers facteurs économiques régionaux. Par exemple, le taux de chômage des jeunes est deux fois supérieur à la moyenne canadienne à Terre-Neuve-et-Labrador. Il

est proche de la moyenne canadienne en Ontario tandis qu'en Alberta, il était de 6.8 % en 2006, ce qui représente la meilleure performance au Canada à cet égard¹.

La transition de l'école vers le travail est relativement facile pour la plupart des jeunes Canadiens. En fait, il n'y a pas de démarcation claire entre études et travail au Canada. Beaucoup de jeunes choisissent soit de cumuler études et travail, d'intégrer le marché du travail pendant un certain temps avant d'entreprendre des études postsecondaires ou encore d'alterner entre études et travail, pour enfin, au terme de leur scolarité, entrer de plain-pied dans la vie active en décrochant un emploi permanent à temps plein. Ainsi, pour plus des trois quarts des titulaires d'au moins un diplôme d'enseignement secondaire supérieur, le premier emploi est permanent et à temps plein. En revanche, diverses données suggèrent que le schéma varie considérablement à l'intérieur de certaines sous-populations, comme en témoigne le passage hâtif à l'emploi de nombreux jeunes Autochtones avec de faibles niveaux d'éducation et les longues transitions pour de nombreux jeunes immigrants avec de forts niveaux d'éducation. D'après le recensement de 2006, la plupart des jeunes immigrants s'intègrent assez facilement au marché du travail, le taux de chômage chez ces derniers s'établissant à 14 %, comparativement à 22 % et à 13 % respectivement pour les jeunes Autochtones et l'ensemble des jeunes Canadiens.

Il existe peu de facteurs constituant des obstacles à l'embauche des jeunes du côté de la demande de travail. Au Canada, la législation sur la protection de l'emploi compte parmi les moins contraignantes des pays de l'OCDE. Il y a donc peu de risque que les jeunes se fassent piéger dans des emplois temporaires. Chez les jeunes qui ne sont pas aux études à temps plein, la durée des emplois atypiques demeure relativement courte. Cela suggère que le travail atypique constitue une étape transitoire avant l'emploi permanent à temps plein. De plus, ni les salaires, ni les coûts de main-d'œuvre ne semblent, en soi, constituer des obstacles à l'embauche des jeunes. Au Canada, les jeunes travailleurs, surtout ceux aux études, touchent une faible rémunération à leur entrée sur le marché du travail, mais tendent cependant à faire rapidement leur chemin et à occuper des emplois sans cesse plus rémunérateurs.

L'incidence du chômage de long terme chez les jeunes est particulièrement faible au Canada et va en diminuant depuis dix ans. En effet, entre 1996 et 2006, le taux de chômage de long terme des jeunes est tombé de 7 % à moins de 3 %. À titre de comparaison, celui de long terme des jeunes des pays de l'OCDE est en moyenne systématiquement supérieur à 20 %. De plus, alors qu'en 2005, près de 10 % des Canadiens de 15 à 24 ans étaient ni aux études, ni en emploi, ni en formation, cette situation est généralement d'assez courte durée. En effet, 1 % seulement des jeunes Canadiens dans cette situation en 1999 l'étaient toujours en 2001 et en 2003.

Au Canada, les jeunes dont la situation sur le marché du travail est relativement mauvaise ou qui risquent l'exclusion sociale sont globalement peu nombreux. Cependant, les jeunes en région éloignée ou rurale sont particulièrement à risque de se retrouver dans ce groupe, de même que les jeunes Autochtones, surtout ceux vivant dans les réserves.

¹. Dans le présent rapport, l'examen des variations selon la région ou la province portera, le plus souvent, sur les variations dans les trois provinces dans lesquelles se sont rendus les représentants du Secrétariat de l'OCDE, à savoir : l'Alberta, l'Ontario, de même que Terre-Neuve-et-Labrador.

L'éducation est de compétence provinciale

Au Canada, l'éducation et la formation relèvent essentiellement de la compétence des provinces. Compte tenu des exigences du marché du travail, tous les ordres de gouvernement reconnaissent l'importance de la formation initiale. D'après les résultats de 2006 de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) réalisée par l'OCDE, les résultats des jeunes Canadiens âgés de 15 ans sont nettement supérieurs à la moyenne de l'OCDE. De plus, dans aucun autre pays de l'OCDE la proportion des jeunes fréquentant le collège ou l'université n'est aussi élevée.

Mais abstraction faite de cette excellente performance, il existe au Canada un biais important en faveur des filières académiques dans l'enseignement secondaire. Ce biais a d'ailleurs été mis en évidence il y a dix ans dans une autre étude de l'OCDE sur la transition études-travail au Canada. L'économie canadienne est axée sur les connaissances, comme du reste la plupart des économies de l'OCDE, et peut de ce fait absorber un nombre effectif de diplômés collégiaux et universitaires. Étant donné que les élèves du secondaire sont peu enclins à s'orienter vers une filière technique ou professionnelle, il s'ensuit qu'il y a actuellement au Canada pénurie de travailleurs qualifiés dans de nombreux métiers et professions techniques. Et puisque la demande globale pour les biens du secteur primaire est de nouveau vigoureuse, cette pénurie est appelée à durer.

Le décrochage chez les 15-24 ans est un autre sujet de préoccupation au Canada. En 2005, par exemple, le taux de décrochage chez les Canadiens de cet âge (8.7 %), bien que nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (13 %), était néanmoins supérieur au taux correspondant en Norvège (3.2 %) et en Corée (2.6 %). L'Alberta, le Manitoba et le Québec sont les provinces où les taux de décrochage sont les plus élevés. En Alberta, l'extraordinaire dynamisme du marché du travail, attribuable à la force du secteur des sables bitumineux, a fait grimper le coût d'opportunité des études, ce qui explique, pour une part du moins, le taux de décrochage assez élevé qu'on y observe.

Les politiques du marché du travail pour les jeunes : compétence partagée entre gouvernement fédéral et provinces

Les jeunes ont accès à plusieurs prestations passives, comme par exemple, les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale. L'assurance-emploi relève du gouvernement fédéral et l'aide sociale, des provinces. Parallèlement, les paliers de gouvernements fédéral et provincial offrent tous deux des programmes actifs du marché du travail (PAMT) à l'intention des jeunes. Ces programmes ont pour objet d'accroître les possibilités d'emploi des jeunes d'un bout à l'autre du Canada. Toutefois, d'après certaines données, il y a souvent du chevauchement entre les programmes fédéraux et provinciaux. De plus, il n'y a actuellement pas de politiques d'activation pour les PAMT et par conséquent, certains jeunes touchant des prestations passives ne participent pas aux PAMT.

Les récentes réformes vont dans la bonne direction

Le Gouvernement canadien a mis en place plusieurs mesures pour aider les jeunes à accéder à l'éducation et à financer leurs études. En novembre 2006, il lançait *Avantage*

Canada, un plan économique axé sur la compétitivité, dont l'une des dimensions vise à accroître l'avantage du savoir dont jouit le Canada et à faire des travailleurs canadiens « la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde ».

Deux autres mesures fédérales récentes méritent d'être soulignées. La première s'adresse aux Autochtones. En 2007, le gouvernement fédéral a annoncé l'injection de fonds supplémentaires dans le programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA), lequel a pour but de favoriser « l'emploi stable des Autochtones dans de grands projets de développement économique au Canada et d'offrir des avantages durables aux communautés, familles et personnes autochtones ». La deuxième mesure, à savoir l'adoption dans le cadre du budget de 2006 de la Subvention incitative aux apprentis et du Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, a pour objet d'encourager les jeunes Canadiens à s'inscrire à des programmes d'apprenti dans les filières technique ou professionnelle.

Comme on le verra plus loin, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario ont adopté d'importantes mesures pour améliorer le niveau d'éducation et l'emploi chez les jeunes. Bien que les mesures adoptées par les provinces varient, bon nombre d'entre elles s'attaquent à un problème commun : le décrochage avant la fin du secondaire. À cet égard, l'une des mesures prises par l'Ontario a été de rendre l'éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans (obligation scolaire) et d'offrir un crédit d'impôt pour les apprentis.

Et maintenant, que reste-t-il à faire?

Bien que le Canada ait un marché du travail pour les jeunes qui soit performant et qu'il réponde mieux que la plupart des autres pays de l'OCDE aux besoins et difficultés des jeunes du point de vue de l'éducation et de l'intégration au marché du travail, il y a encore des efforts à faire pour optimiser la transition études-travail. Pour assurer des emplois durables pour les jeunes au Canada, il faudrait, idéalement, que la stratégie mise en place vise les deux grands objectifs suivants : veiller à ce qu'au terme de leurs études, tous les jeunes aient les qualifications requises leur permettant de faire carrière dans le domaine correspondant à leur formation ; améliorer, du point de vue de la conception et de la cohérence, l'actuelle stratégie d'activation à l'intention des jeunes et plus spécialement à l'intention des jeunes à risque.

Veiller à ce qu'au terme de leurs études, tous les jeunes aient les qualifications requises leur permettant de faire carrière dans le domaine choisi

Le système d'éducation canadien fonctionne très bien : le nombre de jeunes détenant un diplôme d'études postsecondaires et les résultats de l'enquête PISA, menée auprès de jeunes de 15 ans, en sont l'illustration. Ainsi, à l'heure actuelle, le problème qui demeure et auquel il faut s'attaquer en toute priorité est le décrochage scolaire. Il n'existe cependant pas de solution unique à ce problème.

Dans une optique d'apprentissage continu (ou de formation tout au long de la vie), une solution partielle pour prévenir l'abandon scolaire consiste à intervenir tôt et ce, d'une manière accrue. En effet, il est de plus en plus largement admis qu'un programme d'éducation de la petite enfance de qualité permet aux jeunes enfants, en particulier à ceux issus de familles à faible revenu ou d'autres groupes défavorisés, de partir du bon

ped, ce qui, plus tard, réduira le risque de décrochage scolaire et améliorera les transitions écoles-travail. Par rapport à ce que l'on observe ailleurs dans les pays de l'OCDE, le pourcentage d'enfants qui participent à un programme d'éducation de la petite enfance (c'est-à-dire à un programme ne se limitant pas à de simples services de garde) est faible au Canada. En 2003, la proportion des jeunes Canadiens de 15 ans ayant participé pendant plus d'une année à ce genre de programmes s'élevait à 39 %, ce qui est bien en deçà de la moyenne pour les pays de l'OCDE (68.5 %). D'après les résultats de l'enquête PISA, la participation à un programme d'éducation de la petite enfance serait positivement corrélée au niveau cognitif atteint à l'âge de 15 ans². Il se pourrait donc qu'une participation accrue des moins de six ans issus de groupes défavorisés à des programmes éducatifs soit plus rentable que ne le sont la plupart des programmes de formation visant la mise à niveau des compétences à l'intention des décrocheurs.

Une autre solution partielle, qui pourrait contribuer à réduire le décrochage, consisterait à rendre l'éducation obligatoire jusqu'à un âge plus avancé, comme l'ont fait récemment d'autres pays de l'OCDE (les Pays-Bas notamment) ou comme entendent le faire d'autres pays membres (le Royaume-Uni, par exemple). Toutefois, le simple fait de porter l'obligation scolaire de 16 à 18 ans n'est pas une panacée. Pour être efficace, une telle mesure doit s'accompagner d'une diversification des choix éducatifs au secondaire. À cet égard, on pourrait s'inspirer des réformes récentes en Ontario. En 2005, la province a porté l'obligation scolaire de 16 à 18 ans et, dans le cadre de la stratégie visant la réussite des élèves, a adopté un ensemble de mesures incitatives pour favoriser la persévérance scolaire et l'obtention du diplôme d'études secondaires. Cela inclut la diversification du programme de cours offerts sous sa filière professionnelle au second cycle du secondaire. Cela inclut aussi le développement du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), qui est un programme de transition études-travail offert dans les écoles secondaires.

Il faut également se préoccuper davantage des compétences réellement acquises par les individus peu scolarisés. On ne saurait trop insister sur l'importance des diplômes et des titres de compétences. Cela dit, la nature même des compétences de base transmises aux élèves se répercute sur les perspectives d'emploi de ces derniers et sur leurs salaires. Certaines données montrent qu'une amélioration, même petite, en termes de littératie et de numératie améliore les perspectives d'emploi des décrocheurs et leur assure un meilleur revenu.

Les employeurs ont, eux aussi, un rôle à jouer. Ils doivent s'intéresser davantage au perfectionnement des jeunes travailleurs et y voir un investissement qui, à terme, sera bénéfique pour leur industrie. De plus, les employeurs doivent veiller à travailler plus souvent en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour que l'offre de travail réponde davantage à leurs besoins futurs en termes de main-d'œuvre.

La recherche de la combinaison optimale entre le temps passé au travail et celui aux études constitue une autre initiative intéressante. Il faut encourager les jeunes à exercer une activité rémunérée pendant l'année scolaire, du moment que cela ne nuit pas aux études. Divers travaux de recherche ont montré que, parmi les élèves du secondaire ayant exercé une activité rémunérée, les taux de décrochage les plus bas s'observaient chez ceux dont le nombre d'heures de travail hebdomadaires était modéré ; et les taux

². Voir le graphique 2.10.

les plus élevés, chez ceux qui travaillaient à temps plein. En général, les jeunes du Canada sont relativement plus nombreux que ceux de nombreux autres pays de l'OCDE à combiner études et travail rémunéré. D'après les données disponibles à cet égard, la première motivation des étudiants du postsecondaire qui travaillent est de payer leurs études. Cela dit, il convient ici de souligner qu'au Canada, les adolescents peuvent dès un très jeune âge exercer une activité rémunérée en marge de leurs études. À Terre-Neuve-et-Labrador et en Ontario, l'âge minimum au travail est de 14 ans. En Alberta, cet âge a été ramené de 14 à 12 ans (le nombre maximum d'heures de travail a été fixé à deux les jours de classe). Par contre, dans beaucoup de pays européens, l'âge minimum est de 16 ans.

En Alberta, mais aussi en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, le coût d'opportunité des études est très élevé. Tous les acteurs devraient donc s'employer à le réduire. Pour les jeunes, très nombreux à vivre surtout dans le présent sans trop se préoccuper de l'avenir, demeurer aux études peut sembler une perte de temps et d'argent.

Enfin, les jeunes Autochtones, qui constituent l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance démographique est l'une des plus rapides au Canada, demeurent une source de main-d'œuvre sous-exploitée. Les jeunes Autochtones ont de moins bons résultats scolaires que les autres jeunes Canadiens et sont sous-représentés au postsecondaire. On devrait veiller à ce que les jeunes qui fréquentent un établissement scolaire dans les réserves améliorent leurs résultats dans les matières de base. Le financement fédéral, dans le contexte de la dévolution des compétences en matière d'éducation aux Premières Nations, devrait être assorti d'une obligation en termes de reddition de comptes établie à partir d'un nombre restreint de critères bien définis et aisément quantifiables.

Pour que les jeunes puissent posséder les compétences de base dont ils ont besoin pour intégrer le marché du travail et pour y progresser, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- *Favoriser une plus grande participation des moins de six ans, issus de groupes défavorisés, à un programme d'éducation de la petite enfance et veiller à ce que cette participation s'inscrive dans la durée. Il faut par ailleurs veiller à suivre les progrès faits au primaire pour s'assurer que les élèves conservent leurs acquis.*
- *Porter l'obligation scolaire à 18 ans dans toutes les provinces, et cela, de façon progressive, en plus de développer une filière technique et professionnelle au secondaire. L'objectif visé ici devrait être d'encourager le jeune à obtenir une qualification, et non plus simplement à rester aux études jusqu'à l'âge minimum pour l'abandon scolaire. À cette fin, il s'agirait pour les écoles secondaires de répondre aux besoins d'une clientèle dans un intervalle d'âges plus large et de proposer des programmes plus variés, en particulier des programmes ouvrant sur une formation d'apprenti. Étant donné, d'une part, le temps qu'il faut pour mettre en place dans les écoles des programmes techniques et professionnels, de même que des programmes efficaces de formation et d'apprentissage et, d'autre part, les coûts que cela représente pour l'État, il conviendrait d'échelonner la réforme sur au moins cinq ans (à l'instar du Royaume-Uni).*

- *Pour réduire le décrochage chez les jeunes, déterminer la combinaison optimale entre temps aux études et celui au travail. Les jeunes de moins de 14 ans ne devraient pas avoir le droit de travailler. Entre 14 ans et l'âge minimum pour l'abandon scolaire, le temps consacré à une activité rémunérée ne devrait pas être supérieur à 20 heures par semaine durant l'année scolaire. Pour que ce plafond ait un impact sur les comportements, les provinces pourraient introduire une disposition dans leurs normes du travail selon laquelle les employeurs seraient tenus, au-delà du plafond de 20 heures de travail, de payer pour des avantages sociaux (par exemple, assurance médicale et autres assurances).*
- *Là où le marché du travail est particulièrement vigoureux, trouver des moyens de réduire le coût d'opportunité des études ou de la reprise des études. Des bourses spéciales pourraient être offertes aux jeunes qui reprennent leurs études secondaires et qui se conforment aux exigences posées pour obtenir leur diplôme. Des subventions, des bourses, de même que des horaires de travail souples prévoyant du temps pour les études, sont quelques exemples d'incitations possibles. On pourrait en outre encourager les employeurs à offrir davantage d'incitations à la formation pour aider les jeunes à poursuivre des études postsecondaires. Pour leur part, les gouvernements doivent faire connaître les avantages concrets à long terme de l'éducation et de la formation.*
- *Encourager les employeurs à travailler en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire. Dans le cadre de l'évaluation des programmes, les employeurs devraient être consultés sur le contenu des programmes d'enseignement pour s'assurer que l'offre future de main-d'œuvre répondra davantage à leurs besoins.*

Améliorer, du point de vue de la conception et de la cohérence, l'actuelle stratégie d'activation à l'intention des jeunes et plus spécialement des jeunes à risque

De nombreux programmes pour les jeunes ont été conçus dans un contexte de chômage très élevé chez ces derniers. Le contexte a cependant changé. Il y a donc lieu de moderniser les stratégies sous-jacentes à ces programmes pour qu'ils soient mieux adaptés aux réalités du marché du travail d'aujourd'hui. Les dépenses publiques courantes, tant fédérales que provinciales, devraient faire une plus large part aux programmes à l'intention du petit effectif de jeunes aux prises avec des obstacles multiples à l'emploi. Ces programmes devraient viser à améliorer leurs perspectives de carrière et pourraient inclure une aide à la mobilité géographique.

Le Canada doit veiller à mieux coordonner ses divers programmes d'intervention directe sur le marché du travail pour les jeunes. Le gouvernement fédéral dispense des programmes semblables dans le cadre du régime d'assurance-emploi, de la Stratégie emploi jeunesse, qui vise plus directement les jeunes n'ayant pas droit aux prestations d'assurance-emploi, et du volet « jeunesse » de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA). Pour ce qui est des provinces, chacune a ses propres programmes actifs à l'intention des jeunes, programmes auxquels la clientèle accède par le service public de l'emploi provincial, ainsi que des programmes s'adressant expressément aux jeunes à risque. Il faudrait veiller, plus particulièrement, à

assurer une meilleure coordination entre le programme Connexion compétences, lancé en 2003 par le Gouvernement canadien dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse et ciblé sur les jeunes défavorisés sans emploi, et les programmes provinciaux conçus pour aider les jeunes à risque dans les régions mal desservies, qui sont bien souvent rurales ou éloignées.

Un nombre croissant de pays de l'OCDE s'entendent sur l'importance de stratégies d'activation efficaces pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes à risque. Ces stratégies doivent s'articuler autour du principe des « obligations réciproques » et à plus forte raison si l'on envisage d'accroître le financement public pour aider cette clientèle. Ainsi, suivant ce principe, on établira des droits (par exemple, droit à des programmes actifs efficaces, dont une aide à la mobilité géographique) et des responsabilités (assorties de sanctions, parmi lesquelles une réduction modérée des prestations). Enfin, dans le cadre des stratégies retenues, il faudra exiger des jeunes qu'ils participent à des programmes actifs lorsque la recherche d'emploi s'avère infructueuse durant un certain temps.

Le Canada, avec le Japon et la République tchèque, est l'un des rares pays de l'OCDE où les chômeurs indemnisés par l'assurance-chômage ne sont pas tenus de participer à un plan d'action individuel. En outre, les exigences en matière d'activation varient considérablement d'une province à l'autre pour les personnes touchant des prestations d'aide sociale. Il y a donc réel danger que certaines catégories de jeunes défavorisés, dont la motivation et la probabilité de trouver un emploi sont faibles, ne puissent, par le fait même, bénéficier de la stratégie d'activation. Pour réduire ce danger, le Canada doit veiller à améliorer sa stratégie pour atteindre les jeunes chômeurs défavorisés les plus vulnérables et les amener à adhérer à la stratégie d'activation fondée sur le principe des « obligations réciproques ».

En ce qui concerne les conditions d'admissibilité initiale ou continue à l'aide sociale, toutes les provinces doivent encourager plus activement les personnes admissibles à chercher du travail, à accepter toute offre d'emploi raisonnable et à conserver l'emploi ainsi obtenu ou encore, à suivre toute formation jugée pertinente. Il est particulièrement urgent d'agir en ce sens auprès des jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador. En effet, malgré une forte réduction ces dernières années du nombre de bénéficiaires de soutien du revenu, grâce à la Stratégie de réduction de la pauvreté, cette clientèle demeure en proportion sensiblement plus nombreuse que dans les autres provinces.

Le régime d'assurance-emploi ne comporte pas vraiment de mesures susceptibles d'encourager les jeunes qui entrent sur le marché du travail à devenir des utilisateurs de longue durée. Mais il y a quand même réel danger que certaines personnes deviennent des utilisateurs fréquents. En effet, certaines études ont montré que plus un individu est jeune lorsqu'il présente sa première demande de prestations, plus il risque de devenir utilisateur fréquent. Le risque est particulièrement élevé chez les jeunes en région éloignée qui doivent composer avec des obstacles à l'emploi et où les emplois autres que saisonniers sont rares. Le Canada s'est doté de très peu de mesures d'intervention active pour venir en aide à cette catégorie de travailleurs. Au Royaume-Uni, par exemple, les jeunes qui présentent une deuxième demande de prestations doivent se soumettre à une période de suivi, dans le cadre du programme *New Deal for Young People* (NDYP, Nouvelle donne pour les jeunes). Au cours de cette période, le jeune reçoit un soutien additionnel important à la recherche d'emploi et il doit, en contrepartie, choisir l'une des quatre options du NDYP : études ou formation à temps

plein, travail dans le secteur bénévole, travail dans le secteur de l'environnement ou emploi subventionné.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont abondamment recours aux ONG pour les aider à atteindre les jeunes et amener ceux-ci à participer à des mesures d'activation. Le recours à de multiples ONG peut toutefois présenter des inconvénients du point de vue de la cohérence et de l'uniformité. Pour parer à cette éventualité, une initiative intéressante a été prise en 1988 en Ontario. En effet, on assistait cette année-là à la création de l'*Ontario Association of Youth Employment Centres* (OAYEC, Association ontarienne des centres d'emplois jeunesse). Cette association, qui soutient un réseau de prestation de services visant un accès à des emplois durables pour les jeunes, coordonne l'activité de plus de 70 centres d'emploi jeunesse, diffuse de l'information et des conseils sur une foule de questions touchant à l'emploi des jeunes. Enfin, en collaboration avec les commissions scolaires et le service public de l'emploi, l'OAYEC participe à des projets sur les techniques de recherche d'emploi, sur la formation technique et professionnelle, de même que sur le travail autonome.

Enfin, si le gouvernement fédéral, par l'entremise de Ressources humaines et Développement social Canada, a produit beaucoup d'évaluations circonstanciées sur les programmes pour les jeunes qu'il finance, les provinces, pour leur part, en ont produit très peu. L'évaluation la plus récente de l'implantation des programmes financés dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse remonte à 2005. Une autre évaluation, celle-là sur les effets nets de ces programmes, est en cours et ses résultats devraient être diffusés largement et rapidement pour fournir aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour mener à bien les réformes envisagées. En revanche, du côté des provinces, les programmes n'ont pas fait l'objet d'évaluations suffisantes permettant de comparer les « meilleures pratiques » adoptées par chacune.

Les pistes d'action suivantes sont dès lors recommandées :

- *Rediriger les programmes existants pour les jeunes vers ceux ayant à composer avec des obstacles multiples à l'emploi. De nombreux programmes pour les jeunes ont été conçus dans un contexte de chômage très élevé chez ces derniers, ce qui n'est plus le cas dans la plupart des provinces canadiennes. Il y a donc lieu de moderniser ces programmes pour les adapter aux défis actuels rencontrés sur le marché du travail.*
- *Veiller à ce que les stratégies d'activation soient appliquées avec plus de rigueur auprès des jeunes qui touchent des prestations d'aide sociale. En ce qui concerne les conditions d'admissibilité initiale ou continue à l'aide sociale, toutes les provinces, en particulier Terre-Neuve-et-Labrador, doivent encourager plus activement les jeunes admissibles à chercher du travail, à accepter toute offre d'emploi raisonnable et à conserver l'emploi ainsi obtenu ou encore, à suivre toute formation jugée pertinente.*
- *Veiller à ce que les jeunes utilisateurs fréquents de l'assurance-emploi souscrivent au principe des « obligations réciproques ». Plus un individu connaît d'épisodes multiples de prestations d'assurance-emploi dans sa jeunesse, plus la probabilité est grande qu'il devienne utilisateur fréquent à l'âge adulte. Les jeunes doivent donc se voir imposer des mesures d'activation dès qu'ils présentent une deuxième demande de prestations. Parmi celles-ci : obligation d'accompagner la deuxième demande d'une inscription à un stage*

de placement, renvoi direct aux emplois disponibles, obligation de faire état, au moins une fois par mois, des démarches entreprises pour trouver du travail et obligation de se soumettre à une vérification fréquente des démarches en termes de recherche d'emploi pour maintenir l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi. Si au bout de trois mois, le jeune n'a toujours pas trouvé de travail, il s'agira d'établir un plan d'action dans le cadre duquel l'intéressé sera, par exemple, inscrit à des programmes actifs et, si approprié, encouragé à migrer vers une région où il aura plus de chances de trouver un emploi.

- *Concevoir des programmes de soutien à la mobilité géographique pour aider les jeunes utilisateurs fréquents de l'assurance-emploi, notamment des régions rurales ou éloignées, à s'établir dans une région où les possibilités d'emploi sont plus nombreuses. Les jeunes qui vivent loin d'un centre urbain devraient être mieux informés des possibilités d'emploi et des conditions de vie dans leur province et au Canada.*
- *Assurer une meilleure coordination des programmes actifs du marché du travail offerts aux jeunes Canadiens. Il y a risque de chevauchement entre les programmes actifs du marché du travail offerts aux jeunes Canadiens défavorisés. En particulier, il faudra veiller à assurer une meilleure coordination entre le programme Connexion compétences pour les jeunes défavorisés, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, et les programmes provinciaux existants conçus pour aider les jeunes à risque dans les régions mal desservies, qui sont souvent rurales ou éloignées.*
- *Accroître la collaboration entre les nombreux organismes chargés de la prestation des programmes actifs du marché du travail. L'Ontario a pris une initiative intéressante en ce sens, à savoir la création de l'Ontario Association of Youth Employment Centres (OAYEC, Association ontarienne des centres d'emplois jeunesse), qui a mis en place un réseau de prestation de services visant un accès à des emplois durables pour les jeunes. Une collaboration semblable entre les organismes chargés de la livraison de programmes actifs du marché du travail à l'intention des jeunes dans chaque collectivité serait profitable non seulement dans chaque province, mais aussi dans tout le Canada.*
- *Veiller à ce que dans chaque province, les programmes actifs du marché du travail à l'intention des jeunes soient rigoureusement évalués. Le but est double : accroître l'information dont on dispose sur ce qui fonctionne bien dans les programmes pour les jeunes et diffuser cette information plus largement. Chaque province devrait mettre en place des évaluations de ses programmes pour les jeunes afin d'en mesurer l'efficacité. Les données concernant les programmes provinciaux devraient être facilement disponibles pour les chercheurs dans le but de les aider à mener de rigoureuses évaluations.*

© OCDE 2008

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.

Ils sont disponibles gratuitement sur la librairie en ligne de l'OCDE

www.oecd.org/bookshop/

Pour plus d'information, contactez le service des Droits et traductions de l'OCDE,
Direction des Affaires publiques et de la communication à l'adresse rights@oecd.org ou par
fax au +33 (0)1 45 24 13 91

Service des Droits et traduction de l'OCDE
2, rue André-Pascal
75116 Paris
France

Consultez notre site Internet www.oecd.org/rights/

